

Les certifications en Langue

Langues concernées : ALLEMAND
ANGLAIS
ESPAGNOL

Les élèves **de 2de des sections € des lycées généraux** sont inscrits à la certification européenne organisée par l'Education Nationale et les organismes de certification externe étrangers quel que soit leur niveau de compétence.

Les épreuves sont constituées de tests dans les différentes activités langagières. Les candidats peuvent obtenir le niveau B1 du Cadre Européen de Référence pour les Langues ou se voir attribuer une attestation de niveau A2 s'ils ne parviennent pas à valider un niveau B1.

Il ne s'agit pas d'un examen mais d'une certification qui est reconnue dans toute l'Europe ainsi que dans le monde du travail.

Tout élève des sections concernées est à même de réussir.

Les tests ont lieu dans l'établissement entre mars et avril à des dates fixées par l'académie :
des **tests d'expression orale** et des **tests collectifs écrits** (de compréhension orale, compréhension et expression écrites).

CERTIFICATION EN PARTENARIAT AVEC L'ETAT

Dans le cadre la scolarité, l'Etat a décidé de proposer :

-aux élèves volontaires de terminale européenne, internationale et de spécialité langue (anglaise) de passer une certification de langue Cambridge, de niveau B2 ou C1.

-aux élèves de seconde européenne espagnole de passer la certification Cervantes, B1 ou B2.

-aux élèves de seconde européenne allemande ou en LVA ou en LVB de passer la certification Goethe, B1 ou B2.

Les épreuves sont constituées de tests écrits et oraux dans les activités langagières (compréhension orale/écrite et expression orale/écrite) définies par le cadre européen commun de référence en langue. Elles se déroulent entre fin février et fin mars dans l'établissement.

CERTIFICATION EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DES MINES DE NANCY

Depuis plusieurs années, l'établissement est en partenariat avec l'école des Mines, référent Cambridge dans le Grand Est, lui permettant de proposer des certifications aux :

-élèves de seconde en classe européenne anglaise ou en LVA ou en LVB anglais du niveau B1 ou B2.

-élèves de 1^{ère} et de terminale en LVA ou LVB anglais du niveau B2 ou C1.

-étudiants des classes préparatoires du niveau C1.

Les épreuves sont constituées de tests écrits et oraux dans les activités langagières (compréhension orale/écrite et expression orale/écrite) définies par le cadre européen commun de référence en langue. Les sessions se déroulent sur une journée (généralement un samedi) soit en mars, avril, mai ou juin selon le calendrier de l'année.

